

Cote du document: EC/108
Date: 21 avril 2020
Distribution: Publique
Original: Anglais

F



Investir dans les populations rurales

Procès-verbal de la cent huitième session du Comité de l'évaluation

Note à l'intention des membres du Comité de l'évaluation

Responsables:

Questions techniques:

Fabrizio Felloni
Directeur adjoint
Bureau indépendant de l'évaluation
du FIDA
téléphone: +39 06 5459 2361
courriel: f.felloni@ifad.org

Transmission des documents:

Deirdre Mc Grenra
Cheffe
Gouvernance institutionnelle
et relations avec les États
membres
téléphone: +39 06 5459 2374
courriel: gb@ifad.org

Procès-verbal de la cent huitième session du Comité de l'évaluation

1. Le présent procès-verbal rend compte des délibérations du Comité de l'évaluation à sa cent huitième session, tenue le 1^{er} avril 2020 par des moyens numériques.
2. Une fois approuvé par le Comité, le procès-verbal sera présenté au Conseil d'administration.

Point 1 de l'ordre du jour: Ouverture de la session

3. Ont participé à la session les membres du Comité représentant le Cameroun, la France, l'Inde, l'Indonésie (présidence), le Japon, le Mexique, le Nigéria, les Pays-Bas et la Suisse. Étaient également présents des observateurs sans droit de parole du Bangladesh, de la Chine, de la Finlande, de la République dominicaine et du Royaume-Uni. Ont aussi assisté à la session le Directeur adjoint du Bureau indépendant de l'évaluation du FIDA (IOE), le Vice-Président adjoint du Département de la gestion des programmes, le Vice-Président adjoint du Département de la stratégie et des savoirs, la Directrice par intérim et une spécialiste des politiques et des résultats de la Division des politiques et des résultats opérationnels, le Secrétaire du FIDA et d'autres membres du personnel du Fonds.

Point 2 de l'ordre du jour: Adoption de l'ordre du jour (EC 2020/108/W.P.1)

4. Les points de l'ordre du jour provisoire étaient les suivants: i) ouverture de la session; ii) adoption de l'ordre du jour; iii) évaluation de la stratégie et du programme de pays pour la Sierra Leone; iv) synthèse d'évaluations portant sur le développement à l'initiative des communautés; v) document d'orientation: évaluation thématique de la contribution du FIDA à l'adaptation des petits exploitants aux changements climatiques; vi) débat portant sur la révision du mandat du Comité de l'évaluation; vii) révision du projet de plan d'action pour la mise en œuvre des principales actions et recommandations issues de l'examen par les pairs de la fonction d'évaluation au FIDA; viii) questions diverses.
5. Le Comité a adopté l'ordre du jour figurant dans le document EC 2020/108/W.P.1, en y ajoutant, au titre des questions diverses, les points suivants: informations orales actualisées sur l'application mobile Leaf et informations actualisées sur l'ordre du jour révisé du Comité de l'évaluation pour 2020.

Point 3 de l'ordre du jour: Évaluation de la stratégie et du programme de pays pour la Sierra Leone (EC 2020/108/W.P.2)

6. Le Comité a accueilli avec satisfaction la première évaluation de la stratégie et du programme de pays pour la Sierra Leone, portant sur la période allant de 2003 à 2018, et remercié IOE de ce document bien rédigé. Les membres ont approuvé les conclusions et recommandations, et indiqué qu'il en serait tenu compte dans le nouveau programme d'options stratégiques pour le pays (COSOP) devant être soumis au Conseil d'administration à sa cent vingt-neuvième session. Ils ont aussi pris note avec satisfaction de la réponse de la direction à l'évaluation et du fait que celle-ci avait approuvé les recommandations.
7. Les membres ont félicité le FIDA des résultats obtenus en dépit du contexte fragile, et du rôle central joué pour ce qui était de rétablir les moyens de production et de réparer les infrastructures pendant les années qui avaient suivi la longue guerre civile et au cours de l'épidémie d'Ebola. Le Gouvernement sierra-léonais a remercié le FIDA de l'appui qu'il lui avait fourni pour renforcer la sécurité alimentaire et la productivité agricole, et affirmé attendre avec intérêt de poursuivre cette collaboration pour faire progresser la production et la commercialisation des produits agricoles, comme prévu dans le nouveau COSOP.

8. Le Comité a souligné la pertinence de la recommandation 2 relative à l'importance de la diversification et au fait que l'accent devait être mis sur la nutrition pour améliorer la sécurité alimentaire. À ce sujet, un membre a indiqué qu'il convenait de préserver l'expérience et les connaissances acquises dans la production de cultures de base, et mis en garde contre le fait qu'une diversification en faveur de l'élevage entraînerait des investissements et des risques accrus.
9. Si la recommandation visant à adopter une stratégie en faveur des jeunes propre au pays a suscité des avis favorables, des membres ont noté qu'il fallait également s'atteler à la question du genre et de l'autonomisation des femmes.
10. Prenant note du fait que la plupart des cibles avaient été atteintes, des membres ont demandé des précisions quant à la durabilité des acquis et à la conclusion selon laquelle les petits exploitants avaient tiré moins d'avantages que prévu des activités de financement rural. Ils ont en particulier noté que l'institution bancaire faitière n'était pas parvenue à mettre au point un modèle bancaire satisfaisant à destination des petits producteurs, et que le Fonds, quant à lui, n'avait pas élaboré de stratégie efficace pour remédier à ce problème. Par ailleurs, un membre a demandé dans quelle mesure la stratégie du Fonds en Sierra Leone pouvait être ajustée pour favoriser le développement à l'initiative des communautés et l'agriculture paysanne.
11. La direction a expliqué que l'on s'attendait à ce que 30% des prêts octroyés dans le cadre des initiatives de financement rural le soient au bénéfice du secteur agricole, mais que seulement 20% l'avaient été. Une unité consacrée à l'entrepreneuriat agricole avait donc été créée, et une politique de prêt en faveur de l'agriculture adoptée pour l'institution faitière. En outre, un dispositif de financement spécifique avait été mis sur pied, et des fonds préaffectés aux projets agricoles. La direction espérait que ces mesures entraîneraient des améliorations et permettraient aux nouveaux projets d'obtenir les résultats escomptés.
12. Un membre a salué la collaboration plus étroite du FIDA avec les autres organismes des Nations Unies en Sierra Leone et l'engagement de la direction à renforcer la présence du Fonds dans le pays et sa participation au Plan-cadre de coopération des Nations Unies pour le développement durable. Ce type de partenariats devait tirer parti des synergies et pouvait se révéler efficace pour promouvoir le renforcement des capacités et la gestion des savoirs. Le partenariat entre le FIDA et le Gouvernement était essentiel pour garantir la solidité du système de suivi-évaluation et, partant, faire face aux risques et tirer les enseignements de l'expérience.
13. Un membre a soumis des questions par écrit et demandé des informations supplémentaires au sujet de la participation des jeunes à l'agriculture et de la stratégie de commercialisation envisagée pour les produits issus de ce secteur. La direction a répondu que, dans le cadre du Projet de développement des filières agricoles, les jeunes prenaient part aux activités agricoles aussi bien directement qu'indirectement, et qu'ils travaillaient en tant que contractants ou encore animateurs ou formateurs dans les fermes-écoles, participaient à la remise en état et à la construction de routes de desserte et de pistes agricoles ou travaillaient dans des centres d'entrepreneuriat agricole. Le Fonds œuvrait également, en concertation avec le Gouvernement et d'autres partenaires de développement, à élaborer une stratégie visant à cibler davantage encore tous les jeunes. Pour ce qui était de la commercialisation des produits issus de l'agriculture, les activités menées visaient à appuyer la valorisation, la création de centres d'entrepreneuriat agricole et l'accès aux informations sur le marché.
14. En réponse à une observation selon laquelle les agriculteurs n'avaient pas eu accès à des intrants de qualité, la direction a reconnu qu'il s'agissait là de l'un des principaux défis rencontrés par le programme de pays durant l'épidémie d'Ebola. En effet, les chaînes logistiques ayant été interrompues, les petits producteurs

n'avaient pas reçu en temps voulu des semences de qualité, les engrais et les machines-outils dont ils avaient besoin. Cette difficulté restait d'actualité compte tenu de la pandémie actuelle de COVID-19. La direction allait veiller à ce que des dispositions spéciales soient prises pour garantir la livraison des intrants avant la période des semis.

15. La direction a expliqué que, lors de l'élaboration du nouveau COSOP, des mesures avaient été prises pour assurer la durabilité et la pérennisation des acquis: ainsi, les bénéficiaires des projets passés avaient été ciblés, et des plateformes multipartites mises sur pied pour faciliter les liens avec le secteur privé et entre les filières. La direction a par ailleurs confirmé que toutes les interventions menées en Sierra Leone étaient profondément ancrées dans les communautés et dirigées par ces dernières, et qu'elles continueraient de l'être. Il a toutefois été noté que le lien entre l'amélioration des revenus et celle de la sécurité alimentaire devait être consolidé, afin de permettre une transformation en profondeur du monde rural.

Point 4 de l'ordre du jour: Synthèse d'évaluations portant sur le développement à l'initiative des communautés (EC 2020/108/W.P.3)

16. Le Comité a félicité IOE d'avoir fait une synthèse d'évaluations exhaustive et bien structurée, et salué la réponse y relative de la direction. Les membres ont approuvé les principales recommandations concernant la nécessité, pour le FIDA: i) de se réappropriier le développement à l'initiative des communautés; ii) d'allouer, dès la conception, des moyens à la hauteur des attentes quant aux résultats du développement à l'initiative des communautés; iii) d'adopter des mécanismes de financement adaptés au développement à l'initiative des communautés afin d'appuyer une approche axée sur la demande.
17. Les membres ont noté que la synthèse d'évaluations portait sur une très longue période, débutant en 1982, date du premier projet de développement impulsé par les communautés, se poursuivant avec la période 1990-2007, durant laquelle cette approche avait connu sa plus forte popularité, et se terminant à une époque plus récente, caractérisée par une prédominance des projets axés sur les filières et un léger recul de ceux menés à l'initiative des communautés.
18. Le Comité s'est félicité des conclusions de la synthèse, qui a montré que les projets de développement pilotés par les communautés étaient efficaces, permettaient de remédier aux lacunes institutionnelles, en particulier dans les contextes isolés et fragiles, et contribuaient à renforcer les capacités et la durabilité au niveau local.
19. Les membres ont demandé des précisions quant aux différentes applications de cette approche dans les différentes régions et aux éventuels arbitrages qui permettraient de mettre en œuvre plus de projets de ce type sans renoncer à l'efficacité. IOE a répondu que ces projets demandaient plus de temps et d'investissement au départ, ce dont il fallait tenir compte au moment de la conception, ainsi qu'une persévérance et une capacité de travail importantes, qualités que possédait le FIDA, comme de nombreux gouvernements et institutions financières internationales le savaient. Pour remédier aux retards pris dans l'approbation des projets, le FIDA avait décidé de préfinancer les activités de lancement, de façon à profiter, pendant la mise en œuvre, de l'élan suscité pendant la phase de conception.
20. Les membres ont demandé plus de détails sur les enseignements qui avaient été tirés des partenariats conclus avec d'autres organismes de coopération, aussi bien multilatéraux que bilatéraux, et qui pourraient être utiles pour les activités menées à l'avenir dans ce domaine. IOE a expliqué que les projets de développement à l'initiative des communautés devaient être menés selon une approche progressive. Des partenariats avaient bien été mis en place (par exemple, avec la Banque mondiale), mais, depuis que le FIDA privilégiait la supervision directe, ceux-ci s'étaient affaiblis.

21. Les membres ont également demandé si le développement à l'initiative des communautés était compatible avec l'orientation stratégique du Fonds consistant à mener des opérations moins nombreuses mais de plus grande envergure, qui limitait les approches ascendantes axées sur la demande. La direction a expliqué que la stratégie suivie dans les opérations comportait de nombreux aspects, parmi lesquels le développement à l'initiative des communautés. Les opérations de plus grande ampleur qu'envisageait de mener le FIDA n'étaient pas incompatibles avec cette approche; au contraire, elles permettaient peut-être de disposer de plus de temps pour entamer une réelle collaboration avec les populations locales.
22. Au sujet des conclusions selon lesquelles l'accent avait été mis, ces dernières années, sur les filières plutôt que sur le développement à l'initiative des communautés, IOE et la direction ont affirmé que ces deux approches ne devaient pas être considérées comme opposées; certains projets axés sur les filières comportaient un volet de développement à l'initiative des communautés, et vice versa. À plusieurs reprises, le Fonds avait adopté une approche séquentielle consistant, dans un premier temps, à instaurer des conditions propices dans une communauté, avant d'axer ses efforts sur les filières.
23. Les membres ont souligné que la réussite des projets de développement pilotés par les communautés dépendait fortement des autorités locales, et qu'il était nécessaire de renforcer l'autonomisation des femmes et l'appropriation de cette approche par le FIDA, dont il fallait améliorer la visibilité. Ils se sont félicités que la direction avait approuvé les recommandations et déjà pris des mesures pour y donner suite.
24. Un membre a proposé que le Fonds élabore des directives et donne au développement impulsé par les communautés un rôle plus central dans la structure de ses programmes, en renforçant les liens avec les interventions d'adaptation aux changements climatiques axées sur les petits producteurs et celles menées au niveau local. La direction a confirmé que de nombreuses stratégies (y compris des stratégies de ciblage, des stratégies axées sur les peuples autochtones et des programmes spécialement adaptés aux situations de fragilité) intégraient des initiatives de développement piloté par les communautés. C'était également le cas du dispositif de retour d'information des parties prenantes, récemment approuvé.
25. Le FIDA avait pour objectif de créer les conditions favorables à une plus grande intégration de cette approche dans les programmes de pays. À cette fin, la direction réfléchissait également aux modalités de mise en œuvre du nouveau mécanisme de financement du Fonds, à savoir le Programme élargi d'adaptation de l'agriculture paysanne (ASAP+). Les organisations non gouvernementales, les organisations paysannes et les municipalités y seraient associées. Un fonds de développement communautaire pourrait aussi être utilisé pour financer l'adaptation aux changements climatiques des biens publics (restauration des terres communautaires, systèmes d'irrigation villageois, récupération des eaux pluviales ou encore gestion des bassins versants). Le lien entre ce type de mécanisme et les autorités locales pourrait aussi servir à promouvoir la durabilité des interventions menées dans le cadre du programme ASAP+.

Point 5 de l'ordre du jour: Document d'orientation: évaluation thématique de la contribution du FIDA à l'adaptation des petits exploitants aux changements climatiques (EC 2020/108/W.P.4)

26. Les membres ont accueilli avec satisfaction le document d'orientation, qui tombait à point nommé en ce qu'il portait sur une question essentielle pour les petits exploitants. Les membres se sont dits satisfaits de l'objectif, de la portée et des méthodes d'évaluation utilisées et ont estimé que le FIDA et les États membres pourraient grandement tirer parti des conclusions de l'évaluation.

27. Les membres se sont ensuite penchés sur la première question essentielle posée dans le cadre de l'évaluation, à savoir la mesure dans laquelle les interventions du Fonds aidaient les bénéficiaires à s'adapter aux changements climatiques. Il a été proposé de mener une évaluation de l'aptitude du Fonds à trouver des solutions d'adaptation, à les tester et à les reproduire, y compris à plus grande échelle, en mettant l'accent sur les solutions agroécologiques ou fondées sur la nature ayant fait leurs preuves. L'évaluation devrait aussi mesurer l'efficacité de la politique relative aux dons pour ce qui est d'aider les petits producteurs à s'adapter aux changements climatiques. IOE a confirmé que la capacité de reproduction à plus grande échelle et d'adaptation des pratiques éprouvées constituerait un aspect essentiel de l'évaluation, et qu'il en serait tenu compte dans les questions. Par ailleurs, un échantillon de dons ayant servi à financer des projets d'adaptation aux changements climatiques serait sélectionné et analysé.
28. En ce qui concernait la troisième question, relative à la capacité du FIDA de faire face aux défis actuels et anticipés, les membres ont noté que l'évaluation devrait porter sur les compétences internes du Fonds, compte tenu en particulier des discussions qui étaient actuellement menées au sujet de l'initiative d'investissement axé sur les capacités. La direction a proposé de ne pas se limiter uniquement aux compétences internes, mais aussi de se demander où ces compétences étaient situées au vu des variations régionales dans les activités liées aux changements climatiques.
29. Un membre a demandé s'il était utile, à ce stade, d'inclure une théorie du changement dans le document d'orientation. La théorie du changement devrait plutôt être élaborée à l'issue de l'évaluation une fois que les conclusions auraient été publiées. IOE a expliqué qu'il s'agissait d'une première ébauche qui servirait de référence et serait développée et affinée tout au long de l'évaluation.
30. Les membres se sont inquiétés des répercussions de la pandémie de COVID-19 sur le calendrier de l'évaluation, sachant qu'une dizaine d'études de cas devaient reposer sur des visites sur le terrain. IOE a répondu que le calendrier avait été fixé avant le début de la pandémie. Il s'est dit conscient de la difficulté et a indiqué que, si des modifications devaient être apportées au calendrier ou aux visites prévues, il en référerait au Comité.
31. Les membres ont demandé des précisions quant à la différence entre évaluations au niveau de l'institution et évaluations thématiques. IOE a expliqué que, si les méthodes et indicateurs étaient les mêmes, les premières s'attacheraient, à l'avenir, à analyser les procédures ou politiques du Fonds, tandis que les secondes porteraient sur tel ou tel thème, secteur ou pratique de développement. Ainsi, les évaluations thématiques examineraient les résultats obtenus dans le cadre des opérations et des projets ainsi que sur le terrain, et les stratégies de l'institution, mais ne s'attarderaient toutefois pas sur ce dernier aspect. Cette approche était envisagée dans le cadre de la révision de la palette de produits d'IOE, conformément aux recommandations issues de l'examen externe par les pairs de la fonction d'évaluation au FIDA.
32. Les membres ont demandé que les conclusions des évaluations précédentes, y compris de la synthèse d'évaluations portant sur le développement à l'initiative des communautés, soient incluses dans l'évaluation thématique. IOE a confirmé que l'évaluation thématique s'appuierait sur les résultats et conclusions des autres évaluations, y compris des évaluations de la performance des projets, des évaluations des stratégies et programmes de pays et des évaluations au niveau de l'institution. En outre, elle examinerait les risques passés et actuels liés au climat et, dans la mesure du possible, les risques anticipés et les menaces émergent dans certains pays.

33. Les membres ont souligné qu'il importait de respecter les définitions et concepts relatifs à l'adaptation aux changements climatiques et à l'atténuation de leurs effets arrêtés sur le plan international. IOE a répondu que toutes les définitions ayant trait aux changements climatiques avaient été tirées de la Convention-cadre des Nations Unies sur les changements climatiques et données en notes de bas de page. Il a aussi indiqué que les plans d'adaptation nationaux joueraient un rôle important dans l'évaluation de la contribution du FIDA aux efforts déployés sur le plan national en matière d'adaptation aux changements climatiques.
34. Un membre a suggéré de se reporter aux meilleures pratiques internationales. IOE a répondu qu'il serait tenu compte des bonnes pratiques de tous les organismes, et pas uniquement des institutions financières internationales. On se pencherait plus avant sur l'utilisation des outils méthodologiques dans un rapport de conception.
35. Un membre a demandé des précisions quant à l'autoévaluation de la direction qui servirait à l'évaluation thématique. IOE a expliqué que, comme pour certaines évaluations au niveau de l'institution menées précédemment, la direction réaliserait une autoévaluation de ses résultats en lien avec le thème retenu et dévoilerait ses conclusions lors de l'atelier de conception. L'autoévaluation porterait sur des questions arrêtées en concertation avec IOE et sur tout autre point que la direction souhaiterait aborder.

Point 6 de l'ordre du jour: Débat portant sur la révision du mandat du Comité de l'évaluation

36. Les membres ont pris acte avec satisfaction de la révision du mandat du Comité de l'évaluation, notant qu'elle reflétait bien les discussions qui avaient eu lieu lors de la réunion informelle du Comité, en janvier 2020.
37. Il a été noté que la révision avait été effectuée comme suite aux recommandations issues de l'examen externe par les pairs. Il avait aussi été recommandé, à l'issue de cet examen, de réviser la Politique de l'évaluation au FIDA et de revoir la palette de produits d'évaluation indépendante et d'autoévaluation. Les liens entre ces documents ont été soulignés tout comme la nécessité de considérer que ces éléments faisaient partie d'un tout.
38. Concernant le secrétariat du Comité de l'évaluation, IOE a noté que, selon lui, ces fonctions étaient assumées par le Bureau du Secrétaire du FIDA. La relation d'IOE avec le Comité de l'évaluation reposait sur l'indépendance du premier, qui rendait directement compte au Conseil d'administration par l'intermédiaire du Comité.
39. Rappelant les conclusions de l'examen externe par les pairs au sujet de la gouvernance, la direction a indiqué qu'il faudrait veiller à ce que le Comité de l'évaluation concentre ses efforts sur l'évaluation indépendante et l'autoévaluation, et qu'il revenait au Secrétariat de garantir l'impartialité à cet égard.
40. Il existait un consensus quant au fait que le Conseil d'administration devait mieux donner suite aux recommandations formulées à l'issue des délibérations du Comité. Les membres étaient invités à faire part de toutes propositions permettant de remédier à ce problème.

Point 7 de l'ordre du jour: Révision du projet de plan d'action pour la mise en œuvre des principales actions et recommandations issues de l'examen par les pairs de la fonction d'évaluation au FIDA (EC 2020/108/W.P.5)

41. Le Comité a accueilli avec satisfaction la révision du projet de plan d'action, qui était exhaustive et bien conçue. Le calendrier proposé et l'enchaînement des activités semblaient raisonnables.
42. Les membres ont notamment apprécié le caractère inclusif de l'approche et le fait qu'il soit prévu d'organiser un séminaire informel en mai pour permettre au Comité d'examiner la Politique de l'évaluation, son mandat et la nouvelle palette de produits d'IOE. Ils ont également pris note avec satisfaction du fait qu'une

approche similaire avait été adoptée pour la palette de produits d'autoévaluation; une note à ce sujet devait être soumise pour discussion au Comité à sa session d'octobre.

43. Les membres ont souhaité que soit élaborée une feuille de route récapitulant toutes les mesures présentées dans le plan, et demandé des précisions sur la procédure d'approbation de la Politique de l'évaluation et sur la mesure dans laquelle la stratégie pluriannuelle différait, de par sa portée et son format, du plan biennal indicatif révisé chaque année par le Comité. IOE a confirmé que le Conseil d'administration approuverait la Politique de l'évaluation. Conformément aux pratiques optimales, la politique serait examinée par un panel d'experts indépendants avant d'être entérinée par le Conseil. S'agissant de la stratégie pluriannuelle, IOE a expliqué qu'elle serait établie à l'issue de consultations élargies avec le Comité et la direction, qu'elle porterait sur une plus longue période et serait plus détaillée. Le budget d'IOE continuerait d'être approuvé tous les ans.

Point 8 de l'ordre du jour: Questions diverses

a) Application mobile Leaf

44. Le Comité s'est félicité de la nouvelle application mobile Leaf, conçue pour les smartphones et les tablettes. Cette application permettrait d'améliorer la transparence des opérations du FIDA en fournissant un accès aisé aux rapports d'IOE. Les membres ont apprécié le fait qu'elle soit disponible dans plusieurs langues et ont dit attendre avec intérêt de pouvoir l'utiliser et de faire remonter leurs observations à IOE.

b) Ordre du jour révisé du Comité de l'évaluation pour 2020

45. L'ordre du jour du Comité de l'évaluation pour 2020 devait être aligné sur la dernière révision du projet de plan d'action pour la mise en œuvre des principales actions et recommandations du rapport d'examen par les pairs. Les principales modifications visaient:
- à reporter, de la cent neuvième à la cent onzième session du Comité, l'examen de quatre points de l'ordre du jour, à savoir: la Politique de l'évaluation; le mandat du Comité de l'évaluation; l'actualisation et la simplification globales des dispositifs et procédures internes d'IOE; la note d'IOE sur la palette de produits; la politique et le mandat révisés seraient soumis au Conseil d'administration en décembre 2020;
 - à ajouter, à l'ordre du jour de la cent onzième session du Comité, un point concernant la présentation de la note sur les produits d'autoévaluation;
 - à présenter la stratégie pluriannuelle de mise en œuvre de la Politique de l'évaluation au Comité en octobre 2021 et au Conseil d'administration en décembre 2021. Comme suite à ce changement, le Manuel de l'évaluation serait présenté pour examen au Comité, en mars 2022, et au Conseil d'administration, en avril de la même année. L'accord d'harmonisation serait présenté au Comité de l'évaluation et au Conseil d'administration en septembre 2022.

46. Les membres ont demandé au Secrétariat d'organiser une session informelle pour étudier les moyens d'améliorer la transmission des recommandations du Comité au Conseil d'administration. Sous la direction du président, le Secrétariat prendrait les dispositions voulues et en informerait le Comité.

Clôture de la session

47. Le Comité est convenu de rédiger un projet de lettre visant à remercier M. Oscar Garcia, ancien Directeur d'IOE, pour son rôle à la tête du Bureau, qu'il avait dirigé avec professionnalisme ces six dernières années, ainsi que pour ses importantes contributions aux travaux du Comité de l'évaluation.

48. Il a été rappelé au Comité que le projet de procès-verbal serait distribué aux membres pour observations.
49. Le président a remercié les participants pour leur contribution aux débats et pour le respect de l'heure prévue de clôture de la session.